

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-04/18

VILLE DE BIARRITZ
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Arrondissement de BAYONNE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire) (questions n°1 à 19 et à partir de la question n°21), M. Adrien BOUDOUSSE, M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS, Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER, Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH, M. Eric QUATRE VIEUX, Mme Elena BIDEGAIN (à partir de la question n°6), M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO (à partir de la question n°7), M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme C. MARTINEAU, M. Brice MORIN (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°6), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Maider AROSTEGUY (Maire) (question n°20), Mme Martine VALS (procuration à S. GRAVE), Mme Elena BIDEGAIN (questions n°1 à 5, procuration à E. QUATRE VIEUX), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ (procuration à E. CHAZOUILLERES), Mme Lysiann BRAO (questions n°1 à 6, procuration à B. MORIN), M. Brice MORIN (question n°5), Mme Nathalie MOTSCH (procuration à C. MARTINEAU).

Location du Salon Diane par Destination Biarritz

Remises tarifaires

Monsieur BACH présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

Par la délibération n°2022-12/06 en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté les tarifs de location du Salon Diane comme suit, avec une indexation au 1^{er} janvier sur l'indice des loyers commerciaux :

- 2 000 € HT pour une exploitation de 8 heures maximum, 250 € HT par heure supplémentaire ;
- 1 000 € HT pour le montage et démontage, pour 8 heures au maximum, 130 € HT par heure supplémentaire ;
- à ces tarifs s'ajoutent obligatoirement les frais de nettoyage et de prestations de surveillance pendant l'accueil du public qui sont pris en charge par le preneur.

Pour rappel, la Ville assure la gestion de la location du Salon Diane pour l'organisation de manifestations ouvertes à des particuliers ou des professionnels.

Or, Destination Biarritz est parfois amenée à proposer à la location plusieurs espaces au Casino municipal pour un même client de tourisme d'affaires, notamment pour les manifestations de grande ampleur, dont le Salon Diane.

Dans le cas où la location du Salon Diane vient en supplément d'autres espaces loués au Casino municipal, il vous est proposé de bien vouloir fixer les remises tarifaires suivantes pour la location du Salon Diane, étant donné que la gestion client et les divers aménagements sont gérés par Destination Biarritz :

- cinq jours de gratuité par an (exploitation, montage ou démontage de 8h au maximum) ;
- au-delà des cinq jours gratuits, une remise de 50% du tarif forfaitaire et horaire (exploitation, montage et démontage).

Il est précisé que les frais de nettoyage et de surveillance incombent à Destination Biarritz.

ADOpte AVEC 30 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS : Lysiann BRAO, Brice MORIN, Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE, Corine MARTINEAU, Nathalie MOTSCH

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait

Certifié conforme au registre

Biarritz, le 8 avril 2024

Le Maire

